LA MAISON DU FILTRE

TEL : 27.38.00 FAX : 27.29.60

CONTRAT D'OUVERTURE DE COMPTE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société LA MAISON DU FILTRE, SENED SARL au capital de 100.000 FCFP, dont le siège social est à Nouméa, 19, rue Forest Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 431, représentée par Monsieur Grégory LEZE

D'UNE PART,
Ci-après dénommé le fournisseur

ET

NOM DU DIRIGEANT : Philippe ARNAUD

SOCIETE : TECH ARMINE sarl

ADRESSE : la Ziza de Païta Dock n° 2

BANQUE : BCI N° DE COMPTE : 17499 00052 34291002021 19
(joindre un RIB)

N° RIDET : 1.576.487.001 N° RCS : 1576487 RCS Nouméa
(joindre un extrait Kbis)

B.P : 71 TEL : 84314 FAX :

EMAIL COMPTABILITE : tech.armine@canl.nc

EMAIL DIRECTION : tech.armine@canl.nc

Bon de commande obligatoire pour tout achat : OUI / ~~NON~~ (barrer la mention inutile)

Mode de règlement : ☐ CHQ à présentation fin de mois

☒ Virement

D'AUTRE PART,
Ci-après dénommé le client

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par les présentes, la société LA MAISON DU FILTRE ouvre au client nommé ci-dessus, un compte courant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

CLAUSES ET CONDITIONS

ARTICLE 1 : Les opérations de ce compte retraceront les facturations pour fournitures de marchandises ainsi que les remises et avoirs y afférant.

ARTICLE 2 : La délivrance des fournitures n'interviendra que sur **BON DE COMMANDE,** bon de livraison ou facture émargée, portant obligatoirement le cachet de l'entreprise du client ; l'un ou l'autre des documents doit être dûment signé par le réceptionnaire se présentant au nom du client. Sa signature équivaudra de plein droit à celle du client et sera expressément présumée comme telle.

ARTICLE 3 : Le client s'engage à régler ses achats **à 30 jours date de facture.** Un relevé de compte reprenant les opérations effectuées dans le mois sera envoyé mensuellement.

ARTICLE 4 : En delà d'un seuil de chiffre d'affaires annuel fixé à 360.000 FCFP, le compte pourra être fermé à l'initiative du fournisseur.

ARTICLE 5 : Toute facture impayée à l'échéance prévue à l'article 3 produit de plein droit un intérêt égal au taux légal à compter du premier du mois suivant cette échéance. De surcroît, le fournisseur pourra alors procéder sans préavis à la fermeture du compte.

ARTICLE 6 : Si un règlement par effets de commerce est convenu, toute acceptation de plus d'une traite est présumée faire l'objet d'une chaîne d'effets et le non-paiement à l'échéance d'une seule traite entraîne de plein droit la déchéance du terme de tous les effets subséquents et deviennent par conséquent exigibles immédiatement. La demande de report d'une traite sera assimilée à un défaut de provision, sauf accord exprès et par écrit du fournisseur.

ARTICLE 7 : En cas de recouvrement judiciaire des sommes dues au fournisseur, il est expressément convenu que le client sera tenu de payer in sus une clause pénale pour simple retard égale à 10 % du montant exigible.

ARTICLE 8 : Tout litige entre le fournisseur et le client sera de la compétence exclusive des juridictions de NOUMEA, quels que soient les changements de siège ou de domicile du client.

ARTICLE 9 : La présente ouverture de compte sera résiliée de plein droit, si bon semble au fournisseur, et sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, du seul fait du non-respect de l'une des clauses du présent acte.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- - La société LA MAISON DU FILTRE en son siège social : 19, rue Forest Ducos 98800 NOUMEA
- - Le client : Tech-carmine en son siège social à 25 Jean Bernard BP 71 98890 Païta-

ARTICLE 10 : Clause suspensive d'attribution de remise
Si une remise est éventuellement accordée, elle n'est effective qu'à la condition suspensive que le prix mentionné soit intégralement réglé dans le délai indiqué sur la facture, ou à défaut, dans le délai indiqué lors de la présente ouverture de compte.
Passé ce délai le client ne pourra se prévaloir des remises qui lui auraient été consenties ; ces remises seront comptabilisées dans le calcul du solde débiteur qui en sus produira de plein droit un intérêt calculé au taux légal à compter du premier jour du mois suivant et ce sans que soit nécessaire l'envoi d'une mise en demeure.

ARTICLE 11 : Clause de réserve de propriété
Les marchandises et fournitures livrées restent la propriété de La Maison du Filtre jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens, objet des présents contrats. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.
La présente clause de réserve de propriété est soumise aux dispositions de la loi 80335 du 12 mai 1980.

Fait à Nouméa, en double exemplaire
Le 14/04/2023

LE FOURNISSEUR
Signature

Cachet

LE CLIENT
Signature
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé – Bon pour accord »

lu et approuvé
BON pour accord

Cachet
BP 3335 - 98810 BOULARI
Tél : +687 95 74 03
Mail : tech.armine@canl.ne
Ridet : 1 442 508 001

Pièces à fournir :

- [x] RIB du client
- [x] RIDET
- [x] Extrait K-Bis de moins de 3mois
- [x] Contrat d'ouverture de compte parapher rempli et signé
- [x] Photocopie pièce d'identité du ou des représentants légaux
- [x] Chèque de caution signé d'un montant de 100.000xpf non daté

Pour le secteur Minier ou Agricole :
- [] Attestation d'exonération de TGC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

FR

NOM / Surname
ARNAUD

Prénoms / Given names
Philippe, Teiki

SEXE / Sex
M

NATIONALITÉ / Nationality
FRA

DATE DE NAISS. / Date of birth
06 06 1991

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
MOOREA-MAIAO

N° DU DOCUMENT / Document No.
LN92LND29

DATE D'EXPIR. / Expiry date
15 06 2032

326200



TAILLE / Height
1,78 m

DATE DE DELIVRANCE / Date of issue
16 06 2022

ADRESSE / Address
487 RUE DE L'ANSE MISSION
BOULARI
98809 LE MONT-DORE
FRANCE

15 06 2032

22124M0279<6

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IDFRALN92LND291<<<<<<<<<<<<<<<
9106064M3206157FRA<<<<<<<<<<<0
ARNAUD<<PHILIPPE<TEIKI<<<<<<<<

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
34 bis, rue du Général Galliéni
BP M2 - 98849 Nouméa CEDEX

N° de gestion 2023B00179

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 17 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	1 576 487 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation	17/03/2023
Dénomination ou raison sociale	**TECH ARMINE**
Sigle	TECH ARMINE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Capital social	100 000,00 Franc CFP
Adresse du siège	25 Lot Jean Bernard BP 71 98890 Païta
Activités principales	Prestations de maintenance des Engins Miniers
Durée de la personne morale	Jusqu'au 16/03/2122
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	ARNAUD Philippe Teiki
Date et lieu de naissance	Le 06/06/1991 à MOOREA MAIAO
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	25 Lot Jean Bernard 98890 Païta

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	25 Lot Jean Bernard BP 71 98890 Païta
Nom commercial	TECH ARMINE
Activité(s) exercée(s)	Prestations de maintenance sur les engins miniers
Nomenclature d'activités française (code NAF)	3312Z
Date de commencement d'activité	01/01/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention	La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

Le Greffier

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
NOUVELLE CALEDONIE
DAE

FIN DE L'EXTRAIT

Institut de la Statistique et des Études Économiques Nouvelle-Calédonie

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET
A la date du mercredi 15 mars 2023

TECH ARMINE
BP 71
98890 Païta

Situation de l'entreprise	**Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 14/03/2023**
Numéro RID	1 576 487
Désignation	TECH ARMINE
Sigle, Nom commercial	TECH ARMINE
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Situation de l'établissement	**Immatriculé le 14/03/2023, déclaré actif au 01/01/2023**
Numéro RIDET	**1 576 487.001**
Enseigne	TECH ARMINE
Adresse	25 LOT JEAN BERNARD Païta
Activité principale exercée (APE)	PRESTATIONS DE MAINTENANCE SUR LES ENGINS MINIERS
Code APE	**33.12Z** *Réparation de machines et équipements mécaniques*
Activités secondaires éventuelles	

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).
Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.